



1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade	Ergothérapeute
Emploi	Ergothérapeute
Métier	Ergothérapeute en hospitalisation complète
% temps	100%

2. AFFECTATION

Pôle	OUEST
Structure interne (CR - Code et Libellé)	69Z64 – PEP's
Unité fonctionnelle (Code et Libellé)	2634 – HC PEP's

3. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ET FONCTIONNEL

L'ergothérapeute est placé(e) sous l'autorité directe du cadre de santé qui coordonne les soins et l'activité de l'unité. Il/elle collabore (dans le cadre de ses compétences) avec tous les membres de l'équipe pluri-professionnelle ainsi qu'avec l'ensemble des intervenants de la prise en soin.

Il/elle est rattaché(e) à la filière paramédicale et relève de sa hiérarchie : Cadre Supérieur de Santé-Assistante de Chef de Pôle et Directeur des Soins.

Il/elle est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle du Chef de pôle et, par délégation du médecin chef de service et des médecins responsables des unités dans lesquelles il est amené à exercer.

Conformément à la législation en vigueur :

- **L'agent est soumis aux droits et obligations des fonctionnaires (Titre IV)**
- **L'agent est tenu au devoir de réserve et au secret professionnel**

4. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Cycle de travail : 38h20 hebdomadaire (repos fixes)

Amplitude horaire : 8h-20h

Horaires de travail : 9h-17h ou 12h-20h, du lundi au vendredi (une semaine sur deux)

Les congés sont pris dans le respect de l'organisation du service, en binôme avec l'éducateur spécialisé de l'unité. Horaire 12h-20h privilégié en cas de congé du binôme.

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le pôle Ouest de psychiatrie générale assure la psychiatrie de service public du secteur 69G38 Lyon rive droite (Lyon 1,2 4 et 5), communes de Caluire, Rillieux-la-Pape, Neuville-sur-Saône et limitrophes, Vaulx-en-Velin. Le pôle Ouest est au service d'un bassin de population de 227 835 habitants de plus de 16 ans.

Le pôle Ouest assure également des missions transversales de recours dans le champ de l'intervention précoce pour les psychoses au service d'un bassin de population de 844 108 habitants. Il assure des missions d'enseignement, de



recherche (clinique et neuroscientifique) et de coordination à périmètre régional dans le champ de l'intervention précoce pour les troubles psychotiques.

Le pôle est organisé autour de **4 services** : service d'hospitalisation complète, service de liaison, service ambulatoire et service transversal pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque.

L'entrée dans les soins – hors hospitalisation en urgence – est organisée depuis deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO). Le service de liaison assure la liaison entre les dispositifs du secteur, et entre les dispositifs de secteur et le domicile du patient.

Le pôle Ouest comprend :

- **3 services sectorisés** :
 - Le **service hospitalisation complète** qui s'adresse à l'ensemble des patients du pôle et comprend quatre unités d'hospitalisations : Georges Lanteri-Laura, Georges Canguilhem, Françoise Dolto, Jean-Bertrand Pontalis ;
 - Le **service ambulatoire** avec trois centres médico-psychologiques (CMP), trois centres d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP), deux centres d'accueil, d'évaluation et d'orientation (CADEO) ;
 - Le **service de liaison** avec un hôpital de jour (HDJ) de crise et une équipe mobile polaire qui gère notamment le dispositif Roussy ;
- **1 service transversal** pour les premiers épisodes psychotiques et les états mentaux à risque qui comprend une unité d'hospitalisation complète, et trois unités ambulatoires (PEPS programme rétablissement, PEPS case management, et CoVuJeunes). Le service transversal porte également des missions de recherche et d'enseignement dans le champ clinique et des neurosciences appliqués à l'intervention précoce sur un périmètre régional.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'ergothérapeute, sur prescription médicale, prévient, dépiste, évalue et contribue par des actes de rééducation et de réadaptation (activités manuelles, artistiques, ludiques, culturelles, professionnelles et/ou domestiques) au traitement des déficiences, incapacités et handicaps physiques et/ou psychiques des enfants, adultes et personnes âgées. Son intervention vise une plus grande autonomie sociale, professionnelle et une meilleure intégration dans l'environnement.

Il/elle participe également à des actions de formation, d'encadrement des étudiants, d'éducation à la santé et de recherche.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

- Réaliser, sur prescription médicale et dans le respect des règles professionnelles, des soins et des interventions de réadaptation, de réinsertion, de réhabilitation visant l'autonomie des personnes dans leurs composantes psychique, relationnelle, cognitive, sensorielle et physique ;
- Concevoir et mettre en œuvre des activités préventives et thérapeutiques adaptées et en accord avec le projet de soins pluridisciplinaire ;
- Utiliser les médiations appropriées pour prendre en charge la souffrance psychique ;
- S'inscrire dans une dynamique de travail en équipe pluri-professionnelle afin de favoriser les liens et l'articulation entre les différents projets du soin ;
- Rédiger des comptes rendus relatifs aux observations / aux interventions, dans son domaine d'activité ;
- Utiliser les moyens d'évaluation et d'enregistrement de l'activité en vigueur sur le CHV ;
- Assurer la vérification des matériels utilisés et se préoccuper de leur maintenance.



8. ACTIVITES SPECIFIQUES

- Intervention au domicile du patient ;
- Bilan d'autonomie à domicile ;
- Analyser, synthétiser des informations permettant la prise en charge de la personne soignée dans la continuité et la sécurité des soins ;
- Maintenir le cadre thérapeutique de soins défini en équipe et s'en montrer solidaire ;
- Contribuer à l'élaboration du projet thérapeutique et à l'évaluation des capacités d'investissement du patient ;
- Participer aux démarches de réflexion institutionnelle ;
- Construire des projets de groupes thérapeutiques en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire ;
- Faire un travail de pédagogie auprès des équipes pour continuer d'inscrire la place de la prise en charge en ergothérapie dans les projets de soins ;
- Veille professionnelle dans son domaine d'activité.

9. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

- Sens du travail en équipe : capacité à communiquer et à travailler en coordination avec les intervenants des différentes structures ;
- Sens de l'autonomie professionnelle et de la responsabilité ;
- Capacité à travailler seul avec des patients non stabilisés ;
- Aptitude à argumenter et soutenir de façon autonome et active des projets de soins individuels et groupaux au sein d'un projet thérapeutique pluridisciplinaire et institutionnel ;
- Capacité à animer des groupes thérapeutiques médiatisés ;
- Capacité à établir des relations adaptées avec les personnes soignées ;
- Capacité à travailler au sein d'une équipe pluri professionnelle ;
- Capacité à transmettre des informations appropriées (orales et écrites) à tous les partenaires du soin ;
- Faire preuve de rigueur dans ses horaires ;
- S'inscrire dans un processus de formation permanente.

9.1. Formation souhaitée

- Etre titulaire du D.E. d'ergothérapeute

9.2. Expérience professionnelle

- Posséder une expérience de soin auprès de patients psychiatriques adultes

9.3. Connaissances spécifiques attendues

- Etre formé(e) ou prêt(e) à se former aux différentes techniques d'ergothérapie individuelles et/ou groupales ;
- Connaissance et application des différentes techniques d'évaluation et de rééducation ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique ;
- Etre titulaire du permis automobile, catégorie B.

**CARTE D'IDENTITE DU DOCUMENT****Pôle Emetteur**

Pôle OUEST de psychiatrie adulte

Modifications apportées par la nouvelle version

- Création du profil

RédactionS. CELLARD
Cadre Supérieur de Santé
Assistant du Chef de pôle**Vérification**F. MARTIN
Cadre Supérieur de Santé
Responsable recrutement**Validation**P-H. DUCHARME
Directeur des Soins